



Arnex-sur-Orbe, le 7 juillet 2025
Préavis numéro 21/2025

Préavis Municipal n°21/2025

Prêt en faveur de la société de jeunesse d'Arnex-sur-Orbe

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs et Conseillers,

Préambule

Les Girons FVJC sont des manifestations populaires campagnardes qui se déroulent chaque année dans le canton de Vaud sur plusieurs jours. Ils sont partagés en 4 régions distinctes ; La Broye, le Centre, le Nord et le Pied du Jura. Ces fêtes allient sport, culture et liens sociaux et pour l'année 2026, c'est la société de Jeunesse d'Arnex-sur-Orbe qui a eu le plaisir d'être choisie pour l'organisation de cette manifestation. De ce fait, elle a fondé la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe.

Présentation du projet

Dans sa séance du 7 juillet 2025, la Municipalité d'Arnex-sur-Orbe a décidé d'apporter son soutien à la candidature de cette société pour l'organisation de cet événement populaire. Un dossier complet a été créé et l'attribution a eu lieu en date du 29 novembre 2024.

Une réelle énergie sera apportée dans la commune par cette manifestation et c'est une belle vitrine pour la région du Nord. C'est également une étape enrichissante pour toute société de jeunesse, telle que celle d'Arnex-sur-Orbe avec des membres plus motivés les uns que les autres. La Municipalité encourage d'ailleurs la population d'Arnex-sur-Orbe à soutenir de son côté les organisateurs, que ce soit avant, pendant ou après la manifestation, les tâches sont titanesques et ne manquent pas.

Descriptif du projet

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'accord du Conseil général pour l'octroi d'un prêt de CHF 10'000.-, sans intérêts, en faveur de la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe, représentée par Mme Camille Monnier, présidente et M. Diego Lopez Viegas, caissier, destiné à financer les travaux préparatifs du Giron du Nord 2026 qui aura lieu à Arnex-sur-Orbe du 29 juillet au 2 août 2026. Il s'agit-là d'un prêt destiné au financement des préparatifs, montant dont la société ne dispose actuellement pas.

Le budget global de l'événement estimé par les organisateurs est de l'ordre de CHF 800'000.-.

La commune s'engage à effectuer le versement d'un montant de CHF 10'000.- au 1^{er} novembre 2025 à la Société du Giron du Nord 2026. Le remboursement par la Société du Giron du Nord 2026 parviendra à la Commune dans un délai maximum d'un mois après la fin de la manifestation, soit le 3 septembre 2026.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Arnex-sur-Orbe :

- Vu le préavis municipal no. 21/2025 relatif à l'octroi d'un prêt de CHF 10'000.- en faveur de la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- Ouï le rapport de la commission chargée d'étudier ce préavis ;

Décide

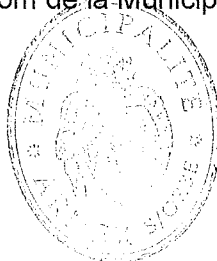
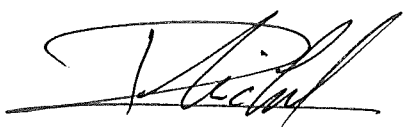
- D'octroyer un prêt de CHF 10'000.-, sans intérêt à la société du Giron du Nord 2026 à Arnex-sur-Orbe, destiné à financer les travaux préparatifs ;
- De financer ce prêt par la trésorerie courante.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations les meilleures.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

Reynold Michel



La secrétaire municipale

Danièle Michon-Gremion

